

Trophée d'Agility par Équipe 2019

Modalités de participation

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Trophée d'Agility par Equipes.

1. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif régional, le CTT transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis DEVINS
56 rue des Tilleuls
57100 MANOM

avec les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection signées par le Capitaine dans la case correspondante.

2. Transmission des paiements

Le CTT transmettra aussi un dossier des équipes remplissant les conditions de participation à :

Mme Manon LAMY
27 BOULEVARD MARYSE BASTIE
31880 LA SALVETAT SAINT GILLES

avec :

- a) Un exemplaire de la feuille des résultats définitifs.
et
- b) Un chèque de 80 € à l'ordre de « TOULOUSE VETO AGILITY »

Préciser au dos du chèque : ***trophée par équipe*** et le ***nom de l'équipe***. Aucun remboursement ne sera effectué après la réception des dossiers.

3. Quotas

Le tableau des quotas de la classe générale (Senior/J11/J14/J18) pour chaque Grande Région est en ligne sur le site de la commission en suivant le lien ci-dessous

http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2019/01/QUOTAS_2019_TROPHEE_EQUIPES.pdf